



REPAS DES ANCIENS

Le Centre Communal d'Action Sociale a rassemblé les contevillais de 65 ans et plus autour d'un succulent repas afin de rendre hommage aux doyens du village : Mme Denise Lecerf, 95 printemps et M. Etienne Maertens, 94 ans. Le repas fut également l'occasion pour Martine Lecerf d'évoquer la solidarité et la lutte contre l'isolement, des valeurs largement relayées notamment par Monique Domotorfy dans le cadre du club des anciens de l'AFR.



VIE ASSOCIATIVE, INSCRIVEZ-VOUS !

Si vous souhaitez pratiquer une activité sportive, musicale ou de loisirs sur la commune, n'hésitez pas à contacter l'AFR (02 32 57 67 67), l'ADAC (06 33 61 32 63) ou le Club Omnisport Conteuvillais (06 21 55 71 74).

En savoir + sur les activités proposées : www.conteville.fr

LE GÎTE SOUS LA GARENNE LABELISÉ VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL



Les parcs naturels régionaux de France ont mis en place la marque "Valeurs Parc naturel régional" afin de labelliser les entreprises qui s'engagent dans des démarches en faveur du développement durable. C'est dans ce cadre que le gîte "Sous la garenne" à Conteville, tenu par Sabrina Leroyer et Emmanuel Broche a été distingué. En effet, le gîte, entièrement rénové de manière écologique et niché au cœur d'un paysage protégé et sauvage, où la biodiversité est particulièrement riche, était tout désigné pour recevoir une telle distinction. Félicitations.

NAISSANCE

- Tiwen BODENEZ, né le 25 juin 2018
- Paula BILLARD, née le 12 septembre 2018
- Lyvia QUESNEY, née le 24 septembre 2018

DÉCÈS

- Joël ROCANCOURT, le 13 juin 2018
- Jacqueline SPITZKOP, le 10 juillet 2018
- Joël CHAPELAIN, le 12 août 2018

MARIAGES

- Julien LETELLIER et Marie KAWECKI, le 16 juin 2018
- Loïc LEGUEN et Sandra DUTEL, le 23 juin 2018
- Christoph PRAUTSCH et Marianne ROUSSEAU, le 21 juillet 2018
- Yoann COQUEREL et Jennifer JAMET, le 18 août 2018
- Philippe SCHMITT et Sylvie GRUCHALSKI, le 15 septembre 2018

NOCES D'OR

Bernard et Nicole GANNE sont repassés devant Madame le Maire le 23 juin dernier afin de célébrer leurs Noces d'Or, félicitations !



Renseignements : 02 32 57 60 12 - www.conteville.fr
Le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h.
Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Brèves

Rentrée scolaire 2018 C'EST REPARTI POUR UN TOUR !

En juin, l'année s'est terminée avec une magnifique kermesse. Spectacles et jeux se sont succédés pour le plus grand plaisir des parents et des enfants. Mais le temps des festivités et des vacances est désormais terminé. Nos petits écoliers ont en effet retrouvé le chemin de l'école. Et cette année, les effectifs sont stables avec 129 enfants (contre 127 en 2017) répartis sur 5 classes :

- 28 PS - Mme Gefflot
- 28 MS - Mme Grout
- 25 GS/ CP - Mme Ledevdec
- 23 CP - Mme Guihard
- 25 CE1 - Mme Tarisse.



INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter en 2019, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Lors de votre inscription en mairie, merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Etat civil

Emploi et insertion SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le service militaire volontaire est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique (volontaire stagiaire) ou d'une première expérience professionnelle (volontaire technicien). Dans les deux cas, vous devez pour y accéder, être âgé de 18 à 25 ans et être de nationalité française. Renseignements et candidature : www.defense.gouv.fr/jeunesse

Le volontaire stagiaire

- Peu ou pas diplômé, il reçoit une formation de 6 à 12 mois en fonction du métier choisi.
- Il reçoit une remise à niveau scolaire.
- Il prépare le permis de conduire B et un diplôme de secourisme.
- Il est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 €/mois
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

Le volontaire technicien

- Titulaire d'un diplôme de niveau CAP ou plus, il reçoit une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur auprès des volontaires stagiaires.
- Il est hébergé, nourri et touche une solde de 675 €/mois.
- Il signe un contrat militaire d'un an renouvelable 1 fois.



Mairie

CONTEVILLE

info

www.conteville.fr



La période estivale a été marquée par la disparition de Joël Chapelain, notre ami et collègue. Nous avons tous été bouleversés et regrettons sa gentillesse, son dévouement et son humilité. Néanmoins, nous devons aller de l'avant et continuer notre mission car les dossiers ne manquent pas à l'image du presbytère et du schéma directeur d'assainissement dont l'enquête publique est prévue en février et qui déterminera les zones d'assainissement collectif ou individuel. L'été 2018 a aussi été le théâtre d'événements heureux grâce à l'implication de nos dynamiques associations. En effet, début juillet, le festival des filmeurs a confirmé son succès avec une édition haute en couleurs et en émotions à l'instar de sa soirée d'ouverture placée sous le signe de la liberté. Puis, la fête de Conteville, organisée par le comité des fêtes en a réjoui plus d'un avec son défilé en musique, son spectacle de rue et bien sûr le feu d'artifice. Alors, un grand merci à tous ces bénévoles qui font de Conteville, un village dynamique hors des sentiers battus !

Bien à vous, l'équipe municipale

Le mot de l'équipe

NE METTONS PAS N'IMPORTE QUOI DANS NOS TOILETTES

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station, voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans vos poubelles, déchetteries ou pharmacies :

- Épluchures fruits et légumes
- Les substances chimiques (peinture, désherbant, solvant, ...)
- Les médicaments
- Les huiles et graisses (friture, huile de vidange...)
- Les objets solides (couches à jeter, mégots de cigarette, protections hygiéniques, cotons-tiges...) et les lingettes. Ces dernières bouchent vos propres toilettes, obstruent les réseaux d'assainissement, provoquent l'échauffement et la casse des pompes des stations de relevage, perturbent la bonne épuration des eaux usées, génèrent des débordements... augmentant ainsi la facture d'eau.

Dimanche 11 novembre en fin de matinée
Commémoration du Centenaire de l'Armistice 1918
Hommage au monument aux morts en présence de JP Harmonie.

Dimanche 18 novembre à 16h
50^{ème} Concert de JP Harmonie
Au théâtre L'Eclat à Pont-Audemer. Gratuit.
Réservation obligatoire : 02 32 41 81 31

Vendredi 23 novembre à 18h
Remise des prix des maisons fleuries
Rendez-vous à la salle annexe de la mairie.

Samedi 8 décembre à 19h30
Repas du Téléthon
Soirée choucroute organisée par le Comité des fêtes.
Réservation obligatoire : 02 32 57 66 51 / 09 81 31 77 93

Dimanche 9 décembre à 15h
Spectacle de Noël
Organisé par le Comité des fêtes. Gratuit.

CONTEVILLE
Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Rédaction, photo et mise en pages :
Commission communication
Imprimeur :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.creanotabene.fr
En couverture :
Le repas des anciens 2018

Agenda

Votre journal

Hommage
JOËL CHAPELAIN NOUS A QUITTÉS

Joël Chapelain, conseiller municipal de la commune, nous a quittés le 12 août dernier. Sa disparition soudaine a provoqué beaucoup d'émotions et de tristesse.



Arrivé en 2005 à Conteville, Joël Chapelain, alors jeune retraité de l'industrie pétrolière, est parmi les premiers à construire sa maison au Lotissement Le Verger pour vivre une retraite paisible. En 2008, Joël est élu Conseiller municipal et s'implique dès lors activement dans les projets communaux comme l'extension de l'école, la construction de la nouvelle station d'épuration et depuis quelques mois dans le suivi des travaux de transformation du presbytère en maison de la commune. Le Conseil savait qu'il pouvait compter sur lui, en toute circonstance, que ce soit pour monter la cabane et le toboggan de l'école, ou encore pour entretenir les chemins pédestres avec les autres conseillers. Joël Chapelain était également très impliqué dans la vie associative locale en aidant l'Association famille Rurale ou le Comité des fêtes. C'était un homme accessible et compétent, apprécié par tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer ou de travailler avec lui. Aujourd'hui, Joël Chapelain reste présent dans nos cœurs et nos mémoires. Nous tenons à adresser toute notre sympathie et nos condoléances à sa famille et ses amis proches.



RÉFLEXIONS SUR LE STADE

Afin de limiter les intrusions intempestives mais aussi d'exploiter au mieux un espace particulièrement bien situé, la municipalité mène une réflexion sur l'aménagement de ce terrain, en collaboration avec le CAUE (Conseil

d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure), Ingénierie 27 et la communauté de communes. Plusieurs cas de figure sont étudiés : zone résidentielle, résidence seniors, plateau sportif... les possibilités sont infinies. Néanmoins, le futur projet, quel qu'il soit, devra prendre en compte la qualité de vie et la sécurité des riverains.

LE PRESBYTÈRE, OÙ EN SONT LES TRAVAUX ?

Les cloisons de placoplâtre sont terminées depuis le milieu de l'été. Mais le chantier a pris du retard en raison d'un contre-temps sur la livraison du carrelage. Il aura donc fallu attendre début octobre pour que la pose des pavés puisse commencer. Néanmoins, le ponçage des cloisons et la sous-couche de peinture ont pu être faits, tout comme les finitions sur les plafonds suspendus. Après le carrelage, il restera tout de même la peinture et quelques petits réglages sur les menuiseries, l'escalier ou encore les stores. A l'extérieur, le jointement des briques est terminé et chacun a pu apprécier le travail de restauration. Désormais, il reste le terrassement et les aménagements paysagers : réalisation des chemins d'accès, terrasse et parking, pose des candélabres... de quoi patienter encore quelques semaines avant le grand déménagement !



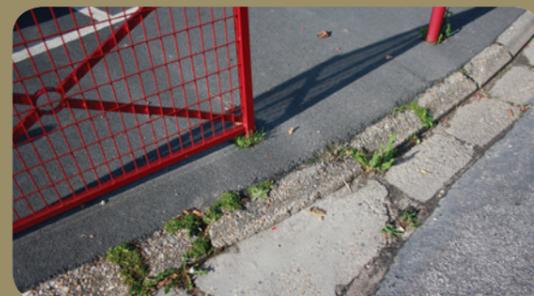
COUPE DE BOIS INSCRIVEZ-VOUS
à partir du 4 décembre

Afin de favoriser l'équilibre et le développement des surfaces boisées de la commune, la municipalité propose des parcelles où vous pourrez couper votre bois composé pour l'essentiel de bois taillis. Les coupes consistent à récolter les arbres en surnombre, les sujets mûrs, mal conformés ou malades.

Les coupes auront lieu en février et en mars. Chaque habitation principale contevillaise possédant un mode de chauffage au bois est autorisée à couper sur une seule parcelle. Le prix du bois est fixé à 9 € le stère. Les inscriptions auront lieu du mardi 4 au vendredi 14 décembre, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE AVANT.

Voirie et espaces verts

UN PLAN DE DÉSHÉRBAGE ET D'ENTRETIEN POUR LA COMMUNE



Suite à l'interdiction pour les communes d'utiliser les pesticides sur les surfaces perméables, la municipalité cherche des solutions pour entretenir la voirie et les espaces publics. Il a donc été décidé de mettre en place, en collaboration avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), un plan de désherbage pour optimiser le travail des agents... Explications.

Les solutions

Au regard de l'ampleur de la tâche, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a préconisé différentes solutions. D'une part, il s'avère nécessaire de libérer du temps pour le désherbage. Ainsi, les grandes étendues enherbées sans fonctions particulières comme le stade (hors terrain de foot) et le cimetière pourraient simplement être fauchées 2 fois par an et non plus tondues régulièrement. De plus, la FREDON incite les communes comme la nôtre à investir dans du matériel de désherbage mécanique. Ainsi, après une démonstration sur site, la commune a décidé d'acquérir une herse après l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Cet outil permet d'obtenir simultanément le désherbage, le ratissage, et une finition de surface. Ce dispositif viendra en complément de la brosse mécanique qui permet le décapage en surface et l'arrachage des jeunes plantules sur la voirie goudronnée et les caniveaux.

Enfin, des solutions d'aménagement sont également envisagées au niveau du cimetière. En effet, les espaces entre les sépultures étant souvent très réduits, seul un désherbage à la main serait efficace. Mais, au regard de l'ampleur de la tâche, le temps passé serait déraisonnable. De plus, la municipalité envisage sérieusement un plan sur plusieurs années pour goudronner les trottoirs et les parkings pour l'instant revêtus en bicouche ou en graviers. La municipalité profitera au maximum des interventions du SIEGE sur l'enfouissement des réseaux pour réaliser ces travaux.

Accepter que tout ne soit pas parfait

Tous ces changements demandent du temps. Ce sont en effet de nouvelles pratiques et des ajustements en perspective pour nos agents. De plus, les aménagements envisagés ne se feront pas en un jour mais demanderont des années. Il est donc à prévoir que les débuts du désherbage mécanique ne seront pas aussi performants que le désherbage chimique. Mais si les pratiques changent en faveur de l'environnement, les mentalités le doivent aussi. Alors, en attendant de trouver les bons ajustements, nous vous demandons d'être indulgents si les mauvaises herbes font de la résistance... la commune fait au mieux avec ses moyens.



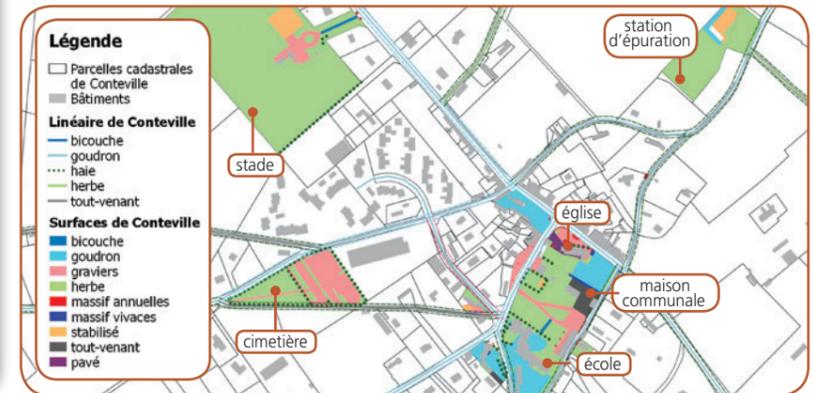
Dossier

Le constat

Bien que la commune ne présente aucun captage d'eau potable sur son territoire, la proximité de la Risle ainsi que plusieurs fossés et autres points d'eau (puits, mares, bassins...) font que Conteville présente une sensibilité élevée vis-à-vis de la préservation des ressources en eau. L'entretien de la voirie et des espaces publics, assuré en régie par 2 agents et un emploi saisonnier l'été, est une tâche délicate devenue chronophage depuis l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. La commune n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour recruter plus de personnel, un plan de désherbage et d'entretien a été mis en place.

Les points sensibles

Le plan met en avant plusieurs points sensibles pour le désherbage comme les trottoirs et les parkings en bicouche et/ou graviers, les terrains de pétanque, les allées du stade et le cimetière. De plus, un grand nombre de surfaces enherbées comme le stade et de haies demandent un entretien très régulier peu compatible avec d'autres interventions.



PETITS RAPPELS DES DEVOIRS DE CHACUN SUR L'ENTRETIEN

Si la commune se doit d'entretenir les espaces publics et la voirie, les contevillais aussi ont des devoirs et des obligations légales. En effet, propriétaires occupants ou locataires d'une habitation doivent, devant chez eux, assurer le nettoyage des feuilles mortes et détritiques, le désherbage des pieds de clôture, le dégagement de la neige ou du verglas, ainsi que l'épandage de sel, de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver. En revanche, vous êtes tenus de signaler toute dégradation du trottoir aux services compétents.

Attention, le fait d'avoir la charge de l'entretien d'un trottoir ne donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée.

